DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE DE MONTESQUIEU-AVANTES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 août 2015

L'an deux mille quinze, le dix-huit août à 21 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Jocelyne FERT, Maire.

Présents : J. Fert, G. Couzinet, E. Martinez, L. Bonzom, C. Couzinet, J. Estaque, J. Ispa, G. Subra
Absents : D. Milhorat, excusée, J. Megret

Objet : Prix des concessions au cimetière

Madame le Maire explique qu'à ce jour le tarif en vigueur à Montesquieu est de 23€ le m^2pour des concessions perpétuelles. Il s'agit d'un tarif très ancien, qui n'a pas évolué et était exprimé en francs.
Il est actuellement déconseillé de faire des concessions à perpétuité, bien que ce type de concession puisse être repris en cas d'abandon de la tombe.
Par ailleurs les concessions se définissent à l'emplacement et non au m^2, toutes les concessions étant censées faire la même taille, à savoir 1mx2,5m plus un intervalle de 30 cm tout autour.

Après avoir examiné les tarifs de diverses communes avoisinantes, Madame le Maire propose de fixer le prix de l'emplacement à 100€, pour des concessions cinquantenaires.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

Vote : Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 1

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jocelyne FERT

MAIRIE de MONTESQ

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous-Préfecture

REÇU
27 AOUT 2015
LA SOUS-PREFECTURE
DE ST-GIRONS